

**COMMUNE
D'ALLAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice :27

présents :22

votants :27

L'an deux mil vingt

le: vingt novembre

le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan)

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la

Maison du Temps Libre, sous la présidence de M. Jean-

François MARY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2020

O B J E T :

**PRIME POUR L'ACHAT
D'UN VELO A
ASSISTANCE
ELECTRIQUE –
AJUSTEMENT D'UN
CRITERE**

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mmes ALLARD Maryse, BOCQ Florence, M. BRIEND Eric, Mmes CAILLET Angélique, CARGOUET Isabelle, DAVIS Anne-Cécile, DESGRES Marie-Hélène, MM DOUZAMY Bruno, Mme FAUVEAU Marie-Laure, M. GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle, MM JOLY Pierre-Alexandre, LEBRUN Jean-Lou, LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien, Mme POTIER Floriane, M. RACAPE Fabien, Mmes SCHOTT Virginie, SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel

Mme Sophie JAN donne procuration à M. Jean-François MARY

M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER

M. Claude DEQUI donne procuration à M. Bruno DOUZAMY

M. Pascal NOURY donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER

Mme Maryse PARIS donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET

SECRETARE : Fabien RACAPE

Par délibération du 18 septembre 2020, le conseil municipal a validé la possibilité de verser une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique selon les conditions suivantes :

Cette aide locale permet aux habitants de bénéficier en supplément du bonus de l'Etat.

Montant de l'aide :

- L'aide est de **150 € maximum par foyer** (dans la limite de 2.000€ pour l'année 2020) et de **10 % du prix d'achat du vélo**.
- Elle donne accès à un **bonus du même montant de l'Etat** (voir ci-dessous),

Critères de versement de l'aide municipale :

- L'aide est dédiée aux **habitants d'Allaire** dont le **Revenu fiscal de références par part est inférieur à 18 000 €**
- Le Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.) doit avoir été **acheté dans un magasin du Pays de Redon à partir du 1^{er} juillet 2020**.
- Le demandeur ne peut bénéficier de l'aide **qu'une seule fois**.

Critères du bonus de l'Etat :

- Le cycle à pédalage assisté doit être **neuf** et doit avoir été acheté à compter du **1er février 2018**,
- L'aide de l'Etat versée par l'ASP ne peut être versée au demandeur **que si une aide a été attribuée par une collectivité locale au titre de ce même cycle**,
- Le cycle neuf à pédalage assisté **n'utilise pas de batterie au plomb** et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.
- Les demandeurs sont des **personnes physiques majeures** qui acquièrent un cycle à assistance électrique, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, doté d'une **batterie sans plomb**. Les personnes morales ne sont pas éligibles au dispositif.
- Le demandeur doit justifier d'un **domicile en France**.
- Le demandeur ne peut bénéficier de l'aide qu'une seule fois.
- Le demandeur doit justifier **d'un Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 13 489 € (*)** (de l'année précédant l'acquisition du cycle).

Valeur du V.A.E.	Aide de la Commune (RFR)	Aide de l'Etat (*)	Aide totale
500,00€	50,00€	50,00€	100,00€
1000,00€	100,00€	100,00€	200,00€
2000,00€	150,00€	150,00€	300,00€

Il est rappelé que le versement de la prime de l'Etat est subordonné au versement d'une aide par la commune, matérialisée par la copie de la preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale pour l'achat du vélo. **L'aide de l'Etat est à solliciter dans les 6 mois qui suivent l'achat.**

Pour encourager les bénéficiaires à solliciter cette prime, il est proposé de modifier le critère de versement relatif à l'achat du vélo pour intégrer les bénéficiaires ayant acheté leur vélo après le 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la proposition de modification du critère de versement comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.**

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE

